

Les cibles à atteindre à horizon 2030 et les principales étapes pour 2024

13 objectifs opérationnels de la SRB ont été retenus pour figurer dans le plan d'action pour les aires protégées en Normandie 2022-2024. Ces 13 objectifs ont été déclinés en 52 actions dont les principales cibles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Cible
▶ Etendre le réseau des aires protégées terrestres en Normandie pour atteindre 22,5 % du territoire à échéance 2030	<ul style="list-style-type: none">• + 50 000 hectares du territoire normand en aires protégées d'ici 2030 (par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2020)
▶ Renforcer le réseau des espaces terrestres en zone de protection forte en Normandie pour atteindre 1 % du territoire à échéance 2030	<ul style="list-style-type: none">• + 14 000 hectares du territoire normand sous protection forte d'ici 2030• dont• + 1 600 ha de milieux humides sous protection forte en Normandie d'ici 2030 (hors cours d'eau)
▶ Créer d'ici 2024 un réseau régional des acteurs fonciers visant au renforcement de la cohérence de leurs stratégies foncières et de la connectivité entre les aires protégées	<ul style="list-style-type: none">• D'ici 2024, (re)création du réseau des acteurs fonciers biodiversité• Après 2024, animation du réseau
▶ Renforcer l'efficacité de la gestion du réseau des aires protégées terrestres	<ul style="list-style-type: none">• 70 % des aires protégées terrestres gérées de Normandie sont dotées d'un document de gestion en vigueur d'ici 2024 (90 % en 2030)• 80 % des aires protégées terrestres gérées de Normandie intègrent le changement climatique dans leurs pratiques de gestion• 100 % des gestionnaires des aires protégées terrestres où se déroulent des travaux de restauration de milieu évaluent l'efficacité des travaux menés• 5 % des agents d'aires protégées terrestres de Normandie s'impliquent dans des réseaux internationaux d'ici 2030
▶ Réaliser au moins 10 opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans des espaces naturels littoraux	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser au moins 10 opérations de restauration dans les espaces naturels littoraux (10 d'ici 2030 dont 5 d'ici 2024)• Valoriser des opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans les espaces naturels littoraux
▶ Créer et animer des réseaux d'échanges techniques entre les acteurs de l'agriculture, de la filière forêt-bois, des activités de loisirs et les naturalistes et les gestionnaires d'aires protégées	<p>Organiser les premières rencontres thématiques initiatrices des réseaux d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none">• en 2023, entre les professionnels forestiers, naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels• en 2024, entre les professionnels agricoles, naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels <p>Consolider les deux réseaux techniques et scientifiques avec leurs temps de dialogues, de partage d'enjeux et d'implications communes</p>
▶ 100 % des EPCI engagent un plan d'action en faveur de la trame verte et bleue en lien avec leur document d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• L'intégralité des EPCIs normand sont dotés d'un plan d'action Trame verte et bleue en 2030 (50 % en 2025)
▶ Organiser chaque année 300 actions de « mise en expérience de nature » sous toutes ses formes, en direction des publics scolaires et hors scolaires	<ul style="list-style-type: none">• 60 % des aires protégées pouvant accueillir du public font l'objet d'animations en 2024 (100 % en 2030)• 50 % des aires protégées assurent des mobilisations citoyennes en 2024 (75 % en 2030)

L'ensemble des actions menées dans les aires protégées contribueront à atteindre la cible de la SRB

<p>▶ Développer d'ici 2024 des actions coordonnées de découverte de la nature dans le respect de la vulnérabilité des milieux naturels en déclinaison de la stratégie « pour un tourisme responsable en Normandie »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer d'ici 2024 un réseau régional des acteurs fonciers visant au renforcement de la cohérence de leurs stratégies foncières et de la connectivité entre les aires protégées
<p>▶ Intensifier la dynamique « Conférence des financeurs » en faveur de la reconquête de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les priorités stratégiques régionales et renforcer l'articulation des modalités de financement entre financeurs publics (3 conférences par an dont 1 consacrée aux aires protégées) • Elargir les discussions pour associer d'autres financeurs publics ou privés (au moins 1 conférence élargie par an) • Consolider la bancarisation régionale des projets
<p>▶ Intensifier l'appui aux acteurs dans le montage de projets complexes et multi partenariaux et développer un service d'appui spécifique aux petits porteurs de projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les services mutualisés d'accompagnement et de montée en compétences en montage financier de projets pour tous les acteurs normands • Permettre l'émergence et le portage par les acteurs normands de la biodiversité d'au moins 3 projets régionaux voire supra-régionaux et multi-partenariaux par an • Développer l'appui à l'émergence, au montage de projet et à la recherche de financement pour les petits porteurs de projets
<p>▶ Démultiplier les financements privés et citoyens en faveur de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier l'usage du mécénat environnemental via le dispositif Mécénaturel • Développer le recours aux financements participatifs et autres ressources financières alternatives notamment en formant les acteurs associatifs
<p>▶ Faire des aires protégées de véritables laboratoires d'études et de recherche appliquée d'ici à 2030, notamment par rapport au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 projets et partenariats de laboratoires impliqués en lien avec les aires protégées d'ici 2030 • 80 % des aires protégées impliquées dans des dispositifs de suivi/recherche sur le changement climatique